



Communiqué de presse

Mende, le 25 novembre 2013

70^{ème} anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la Victoire sur le nazisme : L'Etat soutient les actions de commémoration.

L'année 2014 sera une année exceptionnelle de mobilisation du devoir de mémoire. Outre la commémoration du Centenaire de la première guerre mondiale, nous célébrerons également le 70^{ème} anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la Victoire sur le nazisme.

L'Etat met en place, à l'occasion de ce 70^{ème} anniversaire, une procédure de soutien des actions commémoratives par une homologation et, éventuellement, un financement.

Les thématiques attendues sont les suivantes :

- 1) hommage aux disparus et mise à l'honneur des survivants,
- 2) rappel des valeurs défendues,
- 3) mise en valeur du maintien de la paix et des valeurs démocratiques par la construction européenne,
- 4) promotion des territoires de mémoire,
- 5) hommage à l'action des alliés.

L'exactitude historique, l'objectif pédagogique de l'action, l'impact sur les citoyens, la dimension locale, nationale ou internationale, l'intérêt pour le tourisme de mémoire seront autant de critères pris en compte pour l'attribution de l'homologation.

Retrouvez tous les critères d'homologation ainsi que les formulaires à remplir sur le site internet des services de l'Etat en Lozère : www.lozere.gouv.fr

Vous pouvez également contacter le service de l'ONAC (cité administrative – 9 rue des Carmes – 48000 Mende tél 04.66.65.18.47) pour accompagner vos démarches.

Attention : pour les actions prévues au premier semestre 2014, les documents sont à faire parvenir à l'ONAC pour le 29 novembre 2013.